

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 DÉCEMBRE 2020

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 2 décembre dernier, a été ouverte à 19 h 45 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. La séance se déroule en l'absence de la conseillère madame Claire Boucher.
2. Des comptes ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
3. D'ici la tenue de la prochaine séance ordinaire, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de comptes courants.
4. À titre informatif, le calendrier des séances du Conseil de la MRC pour l'année 2021 a été déposé, tout comme celui de son comité administratif.
5. À l'égard des nouvelles directives sanitaires émises la veille et en vigueur le lendemain 17 décembre, il a été résolu à l'unanimité que **tous les postes administratifs sont considérés comme étant essentiels au fonctionnement de la Municipalité**. Des mesures seront prises à l'interne pour maximiser la distanciation physique entre les employés.
6. Il a été résolu à l'unanimité **d'embaucher monsieur André Rabouin, de Saint-Paulin, à titre d'employé occasionnel** se voyant confier principalement des tâches de déneigement. Il sera rémunéré 200 \$ par mois entre décembre et avril inclusivement.
7. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

8. Il a été résolu à l'unanimité **d'embaucher monsieur Mathieu Leblanc, de Saint-Paulin, à titre de directeur du service de sécurité incendie**, effectif au 1er janvier 2021. Il sera rémunéré selon la politique salariale en vigueur pour les cadres et il devra suivre la formation requise.
9. Pour le secteur de la sécurité publique, et en l'absence de la conseillère responsable, le maire a donné l'information que d'autres municipalités ont fait part de leur décision concernant le regroupement des services de sécurité incendie de la MRC, certaines y adhérant, d'autres choisissant de ne pas s'y engager.

Transport

10. Relativement à une demande du club de motoneige *Armony* d'obtenir l'autorisation de longer une partie du rang Saint-Charles, pour contourner un terrain sur lequel le droit de passage lui a été retiré, il a été résolu à l'unanimité **de requérir du club qu'il fournisse les panneaux de signalisation routière nécessaires et qu'il procède à leur installation.**
11. Et concernant cette même demande du club de motoneige, **avis de motion a été donné** à l'effet que le Règlement no. 274 concernant la circulation des motoneiges sur une partie du rang Saint-Charles sera présenté pour adoption lors de la prochaine séance ordinaire. Le projet de Règlement no. 274 a été déposé par la même occasion.
12. Le point à l'ordre du jour, concernant la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne, a été remis à une prochaine séance.
13. En information, le maire monsieur Claude Frappier a signalé le projet de remplacement du pont d'Allard, à la limite entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts.

Hygiène du milieu

14. Dans le dossier du prolongement des services au secteur du Lac-Bergeron, il a été résolu à l'unanimité **d'accepter la réception définitive des ouvrages excluant le poste de pompage**, d'accepter le décompte progressif no. 7 révisé, lequel implique que **la Municipalité acquitte la somme due de 201 931,49 \$ et retient un montant de 10 000 \$ relativement aux problèmes survenus avec les mini-postes de pompage.**
15. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité **acquitte une facture d'environ 263 \$**, laquelle avait été envoyée à monsieur André Bellefeuille, résident du chemin de la Robine, par l'entreprise *M.E.I. Assainissement* sur aux problèmes survenus avec les mini-postes de pompage.
16. En information pour le secteur de l'hygiène du milieu, la conseillère madame Requilé a signifié que la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie* a octroyé le montant promis de 15 000 \$ en lien avec la mise en place de l'écocentre municipal. La Municipalité devra fournir à la Régie les mêmes données opérationnelles qu'elle doit déjà fournir au ministère de l'Environnement.

Santé et bien-être des citoyens

17. Il a été résolu à l'unanimité de soumettre **un projet d'îlots de végétaux comestibles** pour une demande du financement au *Programme de soutien en saine alimentation*, géré notamment par l'organisme *Maski en Forme* et le CIUSSS.

18. Relativement à **la réfection du trottoir et de la rampe à l'Édifice municipal J.A.E.-Lafèche**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le certificat de paiement no. 3 et de verser le montant final de 506,29 \$, toutes taxes incluses, à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin.
19. Il n'y avait pas d'autre information à donner dans le secteur de la santé et du bien-être des citoyens.

Aménagement, urbanisme et zonage

20. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage. Le conseiller monsieur André St-Louis a cependant donné l'information à l'effet qu'une réunion aura lieu le 18 janvier prochain concernant les règlements relatifs au secteur, lesquels seront présentés au Conseil par la suite.

Culture et loisirs

21. Relativement à **la réfection de la couverture de la toiture du Centre multiservice Réal-U.-Guimond**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le certificat de paiement no. 3 et de verser le montant final de 813,74 \$, toutes taxes incluses, à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin.
22. Il n'y avait pas d'autre information à donner dans le secteur de la culture et des loisirs.

Autres sujets

23. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Cependant, il a été résolu à l'unanimité d'envoyer un accusé de réception aux citoyens qui ont fait parvenir leurs commentaires concernant le trafic des véhicules lourds sur la Grande Ligne.
24. Par vote unanime, à 19 h 55, la séance a été levée.